N°. 10

Acte de Zélia adélaïde Pélina aubert

L'an mil huit cent quarante quatre, et le vingt sept avril, à quatre heures du soir, par devant nous Pau Jean Baptiste maire et officier de l'état civil de la commune de Chatuzange, canton de Pedenon, département de la Drôme, est comparu en la maison commune le sieur Aubert Eugène agé de vingt neuf ans, cultivateur domicilié dans le village de cette commune, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, qu'il a déclaré être né ce jourd'hui à une heure du matin de lui déclarant en la maison d'habitation au dit lieu de son épouse Françoise Boulle agée de trente ans, et auquel il a donné les prénoms de Zélia Adélaïde Pélina, ladite présentation et déclaration faite en présence de sieur Bernard François Napoléon agé de trente ans, et du sieur Aubert Eugène agé de trente quatre ans, maçon et du sieur Audibert Louis maréchal ferrant agé de quarante neuf ans, tous les deux domiciliés dans cette commune, et après que lecture a été faite au déclarant et aux témoins du présent acte de naissance ils ont tous signé avec nous, approuvant les deux mots surchargés en onzième ligne et faute douze Delachi Eugène Audibert

Pau maire

N°. 11.

Acte de Marie Joé Morenas

L'an mil huit cent quarante quatre, et le neuf du mois d'octobre, à deux heures du soir, par devant nous Pau Jean Baptiste maire, officier de l'état civil de la commune de Chatuzange canton de Pedenon département de la Drôme, est comparu en la mairie le sieur Morenas antoine agé de trente sept ans cultivateur domicilié au chatau forains de cette commune, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin qu'il a déclaré être né ce jourd'hui sur les quatre heures du matin de lui déclarant, de son épouse Dothée Marie Meudelaine, en sa habitation au dit Chatau, et auquel il a donné les prénoms de Marie Joé; ladite présentation et déclaration faite en présence de sieurs Bernard Jean Louis agé de trente deux ans et de sieur Antoine Delachi agé de trente quatre ans, maçon tous les deux domiciliés dans cette commune, et après que lecture a été faite au déclarant et aux témoins du présent acte de naissance, ils ont tous signé avec nous, l'illettré interpellé, excepté Delachi Bernard A. Morenas

Pau maire

N°. 12

TIMBRE ROYAL

Acte de Marie angélique armand

L'an mil huit cent quarante quatre, et le douze du mois de mai à cinq heures du soir, par devant nous Pau Jean Baptiste maire officier de l'état civil de la commune de Chatuzange, canton de Pedenon département de la Drôme; est comparu en la mairie le sieur Armand Victor agé de quarante un ans, cultivateur domicilié dans cette commune, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, qu'il a déclaré être né ce jourd'hui à midi de lui déclarant en sa maison d'habitation au dit lieu de son épouse Marguerite Duron agé de trente quatre ans; et auquel il a donné les prénoms de Marie angélique; ladite présentation et déclaration faite en présence de sieurs Bernard François Napoléon agé de trente ans, et du sieur Matthieu Jean pierre sellier agé de trente un ans, tous les deux cultivateurs domiciliés dans cette commune, et après qu'il a été fait lecture au déclarant et aux témoins du présent acte de naissance, ils ont tous signé avec nous, approuvant les deux mots surchargés onzième ligne

Bernard Napoléon Matthieu Pau maire

N°. 13

Acte de Casimir phémain Callet

L'an mil huit cent quarante quatre, et le trois du mois de mai à deux heures du soir, par devant nous Pau Jean Baptiste, maire, officier de l'état civil de la commune de Chatuzange, canton de Pedenon département de la Drôme est comparu en la mairie, le sieur Callet antoine agé de quarante cinq ans, cultivateur domicilié au chatau forains de cette commune, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, qu'il a déclaré être né ce jourd'hui à midi de lui déclarant de son épouse Mathieu Olympe agée de trente deux ans, en la maison d'habitation au dit Chatau; et auquel il a donné les prénoms de Casimir phémain; ladite présentation et déclaration faite en présence de sieurs Aubert Louis agé de quarante neuf ans, maréchal, et de sieur Brunel auguste agé de vingt huit ans cultivateur, tous les deux domiciliés dans le village de cette commune, et après que lecture a été faite au déclarant et aux témoins du présent acte de naissance, ils ont signé avec nous, non le dit Callet qu'il a déclaré ne savoir Aubert

A. Brunel Pau maire